

## **CESE accès aux droits sociaux des jeunes : emeVia salue les préconisations en matière de santé des jeunes**

**Paris, le 13 juin 2012** – Hier le CESE a présenté un projet d'avis « Droits réels / droits formels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes ». Ce projet propose notamment « *une généralisation du chèque santé* ». EmeVia se félicite de cette proposition et rappelle l'urgence de la mise en place d'une telle mesure pour enrayer la précarité sanitaire des étudiants.

- **Créer un chèque santé étudiant** : Alors que seul 82 % des étudiants bénéficient d'une complémentaire santé contre 93 % de la population française, emeVia incite les pouvoirs publics à créer un chèque santé prenant en charge 50 % du coût d'une complémentaire santé dans la limite de 200 €. Devant ce constat inacceptable, certaines collectivités territoriales ont pris en charge le problème et instauré un chèque santé étudiant. Si l'initiative est louable, elle favorise en revanche les inégalités territoriales en matière de santé. C'est pourquoi, il apparaît indispensable que l'État agisse et garantisse une égalité de traitement des étudiants sur l'ensemble du territoire.

*Cédric Chevalier, Président d'emeVia déplore « Trop d'étudiants se retrouvent dans des situations financières extrêmement difficiles, avec des frais de santé totalement à leur charge, conséquences d'insuffisances dans le système des inscriptions. C'est pourquoi il nous paraît indispensable que les mutuelles étudiantes de proximité soient intégrées, au sein des établissements d'enseignement supérieur, dans le processus d'affiliation des étudiants au système de soins ».*

---

### **A propos d'emeVia**

EmeVia, la sécurité sociale des étudiants, est depuis le 8 mars 2012 la nouvelle dénomination de l'Union Nationale des Mutuelles Etudiantes Régionales (USEM). EmeVia ([www.emevia.com](http://www.emevia.com)) représente les mutuelles étudiantes de proximité membre du Réseau national emeVia : MEP, MGEL, SEM, SMEBA, SMECO, SMENO, SMERRA, SMEREB, SMEREP, SMERAG, VITTAVI

Les mutuelles étudiantes ont trois missions principales:

- La gestion du régime de Sécurité sociale
- L'offre d'une garantie complémentaire santé
- La mise en place d'actions en promotion de la santé

Elles gèrent ainsi le régime de Sécurité sociale de près de 850 000 étudiants et offrent une complémentaire santé à près de 250 000 d'entre eux. Chaque année, plus de 1 200 actions de promotion de la santé étudiants et 420 000 d'entre eux échangent personnellement avec un animateur santé.

### **Contact presse**

Benjamin Chkroun, Délégué Général d'emeVia : 01 44 18 37 87 / 06 63 58 77 09 / [chkroun@emevia.com](mailto:chkroun@emevia.com)